

SIVOM DE LA VALLEE D'AURE

PROCES VERBAL

Réunion du mercredi 8 mars 2023 à 18h30

En Mairie de Vielle-Aure

L'an deux mille vingt-trois et le 8 mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Vielle-Aure, sur convocation adressée à ses membres, le 2 mars 2023 par Monsieur Jean PAUCIS, son Président en exercice.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2023,
- Validation du coût horaire 2023,
- Sentiers 2023,
- Diminution de la contribution de la quote-part du secrétariat du SIVOM,
- Charges prévisionnelles 2023,
- Avancement de grade des agents,
- Convention de sous-traitance navettes Saint-Lary/Piau-Engaly (REGION),
- Création d'une régie de recettes (Transport),
- Convention SIVOM / Mairie de Vielle-Aure pour la guinguette et terrain de la Base de Loisirs d'Agos,
- Choix du candidat pour la gérance de la Guinguette de la Base de loisirs d'Agos,
- Questions diverses.

.NOMS	Présents	Absents	Excusés	Procurations
BESSONE Michel			x	
BEYRIE Maryse	x			
BRUN Didier			x	
CARRERE Noël		x		
CONSTANTIN Luce	x			
CORTES Agnès		x		
FERRAS Lucien			x	
FERRAS Marie-Christine		x		
FINES Frédéric	x			
FOUGA Sabine		x		
LANTENANT Boris	x			
MOUNIQ Jean		x		
PAUCIS Jean	x			
PEFONTAN Marie-Madeleine (secrétaire de séance)	x			
PENEVEYRE Alain	x			
PUYAU Maryse	x			
RICARD Louis			x	
RIVIERE Alain	x			
RIVIERE Patrick	x			
SANTOLARIA Agnès	x			
SOLANA Michel	x			
SOULE-ARTOZOUL Rosa			x	

Début de séance : 18h00

Secrétaire de séance : Mme Marie-Madeleine PEFONTAN

Suite à des retours de mails des maires d'Estensan et Sailhan sur des dysfonctionnements relevés sur le pôle technique, il a été proposé la mise en place d'une commission de travail pour résoudre les différends et continuer d'avancer. Maryse PUYAU, Alain PENEVEYRE, Michel SOLANA, Agnès SANTOLARIA, Patrick RIVIERE travailleront sur les améliorations à apporter.

Les maires de Sailhan et d'Estensan absents, doivent nous communiquer leur souhait d'intégrer cette commission.

Le Président a présenté ses excuses pour avoir apporté du matériel privé pour travaux dans les hangars du SIVOM.

2023-05 : Validation du compte rendu de la dernière réunion du 25/01/2023.

Voté à la majorité avec une abstention Agnès SANTOLARIA qui ne l'avait pas reçu.

2023-06 : Validation coût horaire pour agents

Après présentation d'un tableau sur les charges, il a été proposé de passer le taux horaire des agents de 22 € de l'heure à 23 €. Voté à l'unanimité.

2023-07 : Sentiers 2023

Il a été décidé que la communauté des communes prendrait en charge les sentiers du topo guide. L'entretien des sentiers Hors Topo Guide, réalisé jusqu'à présent par le SIVOM, revient à ce jour à la charge de chaque commune.

2023-08 : Diminution de la quote-part du secrétariat du SIVOM

Comme prévu, il a été proposé de diminuer de 2000 € la quote-part du secrétariat du SIVOM Voté à l'unanimité.

2023-09 : Charges prévisionnelles pour 2023

Deux tableaux ont été présentés, celui des charges 2022 et le prévisionnel des charges de 2023. Pour l'année 2023 les dépenses sont estimées à 314000 €. Ne rentrent pas en compte dans ce calcul les sentiers et le repas de fin d'année des anciens. L'assemblée a voté le prévisionnel à l'unanimité.

2023-10 : Avancement de grade des agents

Une commission a été mise en place pour développer les lignes directrices de gestion pour avancement de grade des agents. Ont été nommés Agnès SANTOLARIA, Alain RIVIERE, Alain PENEVEYRE il est proposé au maire de Sailhan de se joindre à la commission.

2023-11 : Convention de sous-traitance pour l'exécution de services publics saisonniers de navettes entre St Lary et Piau-Engaly.

La Région a demandé au SIVOM la possibilité de mettre en place un transport entre St Lary et Piau-Engaly sur une période de 12 jours pendant les vacances scolaires de février. La Région versera au SIVOM 2808 € HT soit 3088.80 € TTC pour couvrir les charges du service effectué. Vote à l'unanimité pour que le Président puisse signer la convention.

2023-12 : Création régie recettes transport

Pour être en conformité, une régie de recettes a été créée pour encaisser les billets des navettes qui étaient de 1,50 € et de 2 € par personne et par trajet. Création de la régie votée à l'unanimité

2023-13 : Convention entre la mairie de Vielle-Aure et le SIVOM pour la guinguette et terrains de la base de loisirs

L'assemblée autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de la guinguette et des terrains de la base de loisirs, après que le Conseil Municipal de Vielle-Aure ait délibéré favorablement.

Une future convention devra être également passée entre la commune de Guchan et le SIVOM après que le Conseil Municipal de cette dernière ait délibéré.

2023-14 : Choix du candidat pour la gestion de la Guinguette

Un appel offre avait été lancé, 11 dossiers ont été demandés et 3 sont revenus.

La commission a ouvert les plis et a noté chacun d'entre eux par rapport au dossier.

Mr Fines fait remarquer que 2 candidats ont été reçus et que le 3eme ne l'a pas été. Pas correct sur la forme. Il a été reconnu une erreur à ne pas refaire.

Les 2 candidatures retenues ont été celles de Mr F. Mahé et de Mesdames Amina. EZ-ZGHRY et Carole TOTARO. Après discussions avec la commission il a été décidé de voter pour départager les candidats :

François MAHE : 9 voix

Amina ; EZ ZGHYRY et Carole TOTARO : 1 voix

Abstention de A. PENEVEYRE et B. LANTENANT

Le candidat retenu est Monsieur François MAHE

Questions diverses :

Le Président a été sollicité par le Club de rugby de St Lary (COS) pour mettre à disposition, occasionnellement, un bus de 9 places pour transporter des enfants sur 7 journées de tournoi pour cette fin de saison. La demande a été acceptée à l'unanimité.

Un entretien avec les agents sera organisé le lundi 03/04/23 au bâtiment technique du SIVOM suivi d'un repas.

Levée de la séance à 21h00

La secrétaire de séance
Marie-Madeleine PEFONTAN



